

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 juillet 2022**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 5 juillet 2022 à 21 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Marie Dubois, Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Nancy Fortin est aussi présente comme secrétaire d'assemblée.

Puisque tous les conseillers étaient présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 21 h 15.

22-07-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Nancy Fortin soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Cessation d'emploi de madame Chantale Caron
4. Embauche de la Directrice générale, greffière-trésorière par intérim
5. Signature des comptes de la Caisse Desjardins
6. Autorisation Clic Sécur
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

22-07-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Cessation d'emploi de madame Chantale Caron

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Chantale Caron prévoit une période de probation de 6 mois se terminant le 5 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE ledit contrat prévoit qu'avant la fin de ladite période de probation, si madame Chantale Caron ne répond pas aux exigences reliées à ses fonctions, la Municipalité peut mettre fin audit contrat sans avis ni pénalité ;

22-07-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 juillet 2022**

QUE le Conseil mette fin à l'emploi de madame Chantale Caron en date du 11 juillet 2022

ADOPTÉ

4. Embauche de la Directrice générale, greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE le maire recommande madame Nancy Fortin au poste de directrice générale, greffière-trésorière par intérim ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette recommandation ;

22-07-20

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil nomme madame Nancy Fortin au poste de directrice générale, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Rivière-Ouelle aux conditions présentées en annexe.

QUE madame Nancy Fortin soit autorisée à représenter la Municipalité de Rivière-Ouelle et à signer tous les documents pertinents à ses nouvelles fonctions.

QUE Nancy Fortin soit autorisée à signer les chèques de la Municipalité de Rivière-Ouelle.

QUE le Conseil désigne madame Nancy Fortin comme administratrice principale d'AccèsD Affaires.

QUE le Conseil désigne madame Nancy Fortin responsable des services électroniques de la Municipalité.

QUE la nomination de madame Nancy Fortin en date du 11 juillet 2022.

QUE le Conseil autorise l'émission d'une nouvelle carte de crédit au nom de madame Nancy Fortin en remplacement de celle de madame Chantale Caron, avec la même limite de crédit.

ADOPTÉ

5. Autorisation Clic Sécur

22-07-21

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Nancy Fortin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Rivière-Ouelle soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que revenu Québec détient au sujet de la municipalité

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 juillet 2022**

pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE les administrateurs de la Municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus

ADOPTÉ

6. Signature des comptes de la Caisse Desjardins

A) Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs

22-07-22

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE monsieur Louis-Georges Simard, maire et monsieur Gilles Martin maire suppléant, madame Nancy Fortin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et monsieur Francis Paquet, technicien à la comptabilité soient les représentants de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité ;

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d'entre eux, soit, Louis-Georges Simard, maire, Nancy Fortin, directrice générale, greffière-trésorière par intérim, Gilles Martin, maire suppléant et Francis Paquet, technicien à la comptabilité.

ADOPTÉ

B) Règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale

2-07-23

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller d'adopter le règlement suivant :

1- Le conseil municipal peut, lorsqu'il le juge opportun :

- Emprunter de l'argent sur le crédit de la personne morale en obtenant des prêts ou avances ou sous forme de découverts, ou par l'escompte d'effets et instruments négociables, faits, tirés, acceptés ou endossés par la personne morale ou de toute autre manière ;

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 juillet 2022**

- Émettre des obligations, débentures et autres valeurs de la personne morale, les donner en garantie ou autrement, le tout selon les conditions, modalités et considérations qu'ils jugeront appropriées ;
 - Hypothéquer, céder, transporter ou affecter de quelque manière que ce soit, la totalité ou une partie des biens, meubles ou immeubles, présents ou futurs de la personne morale, pour garantir lesdites obligations, débentures ou valeurs émises, ou pour garantir tous les emprunts, dettes responsabilités ou engagements présents ou futurs, directs ou indirects de la personne morale.
- 2-** Les pouvoirs mentionnés à l'article 1 du présent règlement peuvent être exercés par les représentants désignés par le conseil d'administration de la personne morale si la loi régissant la personne morale le permet.

ADOPTÉ

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

22-07-24

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim